



Guide de montage de projets de Gestion Durable des Terres



© CIEDEL





Préambule

Ce guide destiné aux collectivités locales a pour objectif de leur fournir les outils de base pour permettre la mise en place d'un projet de GDT. Il mobilisera notamment pour cela des notions travaillées durant le *Module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres*, module développé dans le cadre de la composante régionale du projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union Verte) coordonnée par le CARI.

Les différentes parties traiteront autant de l'analyse de l'idée de projet que de l'élaboration du budget prévisionnel, de l'organisation autour du projet ou encore de la communication sur le projet. Ce document contient également des recommandations et conseils adaptés à la mise en place d'un projet de développement. Ainsi son contenu permet le montage concret et opérationnel de projet de GDT.

Deux types d'encadrés sont présents dans le document :



Cet encadré met en évidence des conseils et des points à retenir



Cet encadré met en évidence des points d'attention et des étapes sensibles dans le montage du projet de GDT

Une version numérique de ce document est disponible en téléchargement libre sur : www.resad-sahel.org ou www.cariassociation.org



Rédaction, édition et mise en page : Mathieu Van Hoy
Coordination : Adeline Derkimba
Relecture : Ana-Maria Oliveira (CIEDEL), Manon Albagnac, Lucie Cugerone et Mathieu Van Hoy (CARI)
Edition CARI 2017
12 rue du Courreau, 34380 Viols-Le-Fort
www.cariassociation.org

Contact :
CARI - contact@cariassociation.org
Mathieu Van Hoy - mathieuvanhoy@gmail.com
Adeline Derkimba - adeline@cariassociation.org





Table des matières



Préambule	2
Table des matières	3
Glossaire	4
Acronymes.....	5
I. Analyser et approfondir l'idée de projet	6
1. Le diagnostic participatif du territoire	6
2. La cohérence et la pertinence du projet pour le territoire	7
II. Passer de l'idée au projet	8
1. Elaborer l'arbre à objectifs du projet	9
2. Elaborer le cadre logique simplifié	10
3. Identifier les parties prenantes du projet	10
4. Les activités pour sensibiliser sur la GDT et la désertification	11
5. Choisir la stratégie d'intervention et construire le cadre logique finalisé	12
III. S'organiser autour du projet	13
1. Identifier des partenaires liés à chaque activité	14
2. Construire le chronogramme d'activités	15
3. Organiser le pilotage du projet : la gouvernance	16
IV. Elaborer le budget prévisionnel	17
1. Faire la « liste des courses »	17
2. Chiffrer la « liste des courses »	17
3. Construire le plan de financement.....	18
4. Elaborer la présentation budgétaire et son calcul	20
V. Rédiger le document de projet.....	21
VI. Suivre le projet et l'évaluer	23
VII. Communiquer sur le nouveau projet	24
1. Communiquer sur le projet pour le faire financer et le faire approprier	24
2. Savoir parler du projet auprès des financeurs	25
3. Savoir parler du projet auprès des parties prenantes et des bénéficiaires	25
4. Savoir parler du projet auprès de la population	25
5. Savoir parler du projet au sein de la collectivité locale	26
Conclusion	26
Bibliographie.....	27





Glossaire



Bailleur (ou financeur) : Organisme privé ou public qui financent votre projet.

GDT (Gestion Durable des Terres) : La GDT a pour objectif d'atténuer les dégradations des sols ou d'améliorer l'état des sols dégradés sur un territoire.

Ce terme concerne l'organisation liée à la gestion des terres et des ressources qu'elles supportent, il inclut :

- Les règles d'accès et de gestion de la terre et des ressources naturelles
- Les institutions qui déterminent le contenu et l'application de ces règles (instances de définition, d'application, de suivi et d'adaptation de ces règles)
- Les formes d'organisations et de relations sociales qui guident le fonctionnement de ces instances et institutions.

La GDT concerne aussi le domaine technique comme :

- Les usages des terres et des ressources, leurs évolutions et leurs interactions
- Le renouvellement de la fertilité des sols
- Le renouvellement des ressources en eau
- La mise en place des infrastructures nécessaires à la gestion technique liées à la GDT

Maitre d'œuvre : Personne physique ou morale, publique ou privée, qui, en raison de sa compétence technique est chargée par le maître d'ouvrage de la réalisation du projet, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat. La commune n'est pas forcément en capacité d'endosser ce rôle et peut le déléguer à une association de son territoire ou à un autre partenaire expérimenté. Si la taille du projet le permet et qu'un salarié de la commune dispose du temps nécessaire, la commune peut aussi endosser ce rôle. Le maître d'œuvre va donc être celui qui va organiser les réunions de comité de pilotage, qui va s'assurer de la bonne réalisation des activités dans le temps prévu à cet effet, etc. C'est aussi lui qui doit assurer la distribution des fonds pour la réalisation des activités. C'est donc la cheville ouvrière du projet qui va assurer le côté opérationnel : en charge d'orchestrer la réalisation des différentes activités du projet, il est en lien avec les prestataires, les services techniques, les populations et le maître d'ouvrage bien entendu.

Maitre d'ouvrage : Personne physique ou morale, publique ou privée, porteuse du projet, définissant son objectif, son calendrier et le budget consacré à ce projet. C'est le porteur du projet, à savoir celui qui est responsable du projet et qui en est donc le garant. Il est l'interlocuteur des bailleurs et est responsable quoi qu'il arrive. Dans le cas de projets de GDT, c'est souvent la commune qui souhaite endosser ce rôle, mais ce n'est pas une obligation. Quoiqu'il en soit, si c'est la commune qui est maître d'ouvrage, le maire et le conseil municipal doivent valider cette décision, et le secrétaire général est en charge de la faire respecter (ce qui ne veut pas dire que c'est forcément lui qui va devoir gérer le projet). Il est fortement recommandé que la commune identifie une personne qui sera donc en charge de superviser ce projet et qui assurera la liaison avec les différents acteurs concernés. Cette même personne aura la responsabilité de participer au pilotage du projet, en lien direct avec le maître d'œuvre.

Partenaire : Personne, groupe, organisation ou institution qui a un intérêt pour le projet et décide de s'impliquer pour qu'il puisse se réaliser au niveau technique et/ou financier. Les partenaires d'un projet correspondent aux moyens (techniques, financiers) que vous devez réunir pour mettre en œuvre votre projet. Un partenaire être de plusieurs types : technique, financier, public, privé, institutionnel, etc.

Partie-prenante : Personne, groupe, organisation ou institution qui peut avoir un intérêt dans un projet à titre direct (bénéficiaire) ou indirect (intérêt pour ce type d'action). Il peut exister plusieurs types de parties prenantes qui peuvent avoir des intérêts parfois divergents. Une partie prenante peut être le maire d'une commune, une ONG locale, un groupement d'éleveurs, etc.





PDC (Plan de Développement Communal) : Plan détaillant la stratégie de développement économique et social de la commune, décrite pour une période de plusieurs années.

Projet de territoire : Document prospectif visant à définir des axes de développement du territoire. C'est une démarche transversale qui permet d'orienter les actions à travers des thématiques variées : aménagement du territoire, développement économique et social, environnement, tourisme, etc. Il a pour objectif de fédérer un territoire autour de projets d'aménagements et de développements communs, à moyen et à long terme.

Acronymes



CARI : Centre d'Actions et de Réalisations Internationales.

FAO : Food and Agriculture Organization / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

FLEUVE : Front Local Environnemental pour une Union Verte.

GDT : Gestion Durable des Terres.

GEF : Global Environment Facility.

FCFA : Francs CFA.

PDC : Plan de Développement Communal. Il peut prendre différents noms selon les pays (PDC, PCD, PDSEC, etc.)

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

RNA : Régénération Naturelle Assistée.





I. Analyser et approfondir l'idée de projet



1. Le diagnostic participatif du territoire

Avant de parler de mise en œuvre du projet, il est souhaitable d'effectuer un diagnostic participatif du territoire en question. Un diagnostic participatif est l'identification de la nature d'une situation ou d'un problème et cette identification est réalisée avec la participation de différents acteurs (agriculteurs, marchands, maire, etc.). L'objectif de ce diagnostic participatif est de **prendre connaissance des caractéristiques du territoire avec ses risques, ses défis et ses habitants**. En d'autres termes, il faut situer le territoire et la stratégie de développement dans lesquels votre projet opérationnel va être mis en œuvre.

Mais pour effectuer un diagnostic il faut en proposer une image à partir d'un point de vue spécifique. Dans votre cas, ce point de vue est la **gestion durable des terres (GDT)**. Il est donc nécessaire de renseigner les caractéristiques du territoire choisi et de ses habitants :

- **Les éléments naturels et l'occupation humaine du territoire** : La situation géographique et les territoires voisins, la superficie et l'occupation du sol, la démographie, le nombre de communes et villages, leur taille, etc.
- **Le profil social et culturel des habitants et usagers** : La pyramide des âges, le logement, l'éducation, la santé, la mobilité, la cohésion sociale et les inégalités, les ressources sociales et culturelles valorisées comme les savoirs-faire, les pratiques culturelles, les événements, les ressources sociales et culturelles non valorisées et celles menacées.
- **Le profil économique** : la production de biens et de services, le niveau technologique et d'équipement, les autres projets ayant un lien avec la GDT, la répartition de la richesse, les ressources identifiées au niveau économique (produits agricoles, forestiers, artisanaux, industriels, etc.), les ressources non valorisées et celles menacées.
- **Le profil environnemental** : les ressources naturelles et leur qualité, le patrimoine naturel, la maîtrise du foncier, sa gestion collective et ses évolutions, les énergies (bois, pétrole, etc.), leurs consommations et usages, les impacts et risques, des informations sur leur valorisation, protection, préservation et renouvellement, les ressources non valorisées et celles menacées.



- Il est nécessaire de repérer les évolutions des situations qui posent problème
- Il ne faut pas hésiter à utiliser des supports sur lesquels **travailler et construire un accord (diagnostic partagé et construit collectivement avec des schémas et frises)**

Les informations peuvent être collectées à partir de :

- Personnes-ressources concernées (groupements d'éleveurs, d'agriculteurs, coopératives, notables, autorités locales, entreprises, femmes, personnes âgées, jeunes, etc.).
- Documents déjà réalisés (rapports d'ONG, compte-rendus de réunions communautaires, recensement démographique, cadastres, PDC). Ceci afin de confronter différents points de vues et d'obtenir une analyse fine du territoire dans le but de mettre en œuvre un projet adapté au milieu et donc à la situation-problème.





De plus, si d'autres projets de GDT ont été mis en œuvre ou sont toujours en cours sur le territoire, vous ne devez pas hésiter à vous en inspirer et y identifier les défis à relever ainsi que les problèmes rencontrés.



- Le périmètre géographique du projet est le même ou est plus petit (inclus dedans) que le périmètre du diagnostic
- Le périmètre géographique du diagnostic peut dans certains cas être plus grand (ou dépasser les limites) du territoire administratif (par exemple un diagnostic qui concerne tout un bassin versant peut être à cheval sur deux communes)

Les informations et conclusions tirées de ce diagnostic peuvent être classées dans le tableau des forces et faiblesses du territoire, qui permettra de répondre aux deux questions : **Qu'est-ce qui peut aider le développement du territoire ? Qu'est-ce qui peut le freiner ?**

Positif (qui aide le développement du territoire)	Négatif (qui freine le développement du territoire)
<p>Forces Aspects positifs du territoire</p> <p>Exemples : des terres fertiles, un secteur agricole performant, un accès à une grande route, etc.</p>	<p>Faiblesses Aspects négatifs du territoire qui constituent des axes d'amélioration à envisager</p> <p>Exemples : une économie dépendante des cours de certaines denrées agricoles, un indice de développement faible, une faible diversification des productions agricoles, etc.</p>

Être concis est la clé pour réussir votre analyse, évitez de vous perdre dans une longue liste de forces et de faiblesses. Il faut garder en tête que cette analyse a un objectif, elle doit permettre de répondre aux deux questions : **Qu'est-ce qui peut aider le développement du territoire ? Qu'est-ce qui peut le freiner ?**

2. La cohérence et la pertinence du projet pour le territoire

Après vous être mis d'accord sur le diagnostic participatif et sur la base de ces informations, il est maintenant temps de s'intéresser à l'idée du projet, en gardant toujours en tête que le projet de GDT s'ancre dans le projet de territoire.

Le projet qui va être mis en place doit être **cohérent** :

👁️ Avec la **réalité** : Il doit s'ancrer dans les réalités et les enjeux du territoire, révélés par le diagnostic. A la suite de la formulation de l'idée de projet, les actions principales retenues de ce projet sont à prioriser sur la base des réponses aux questions suivantes :

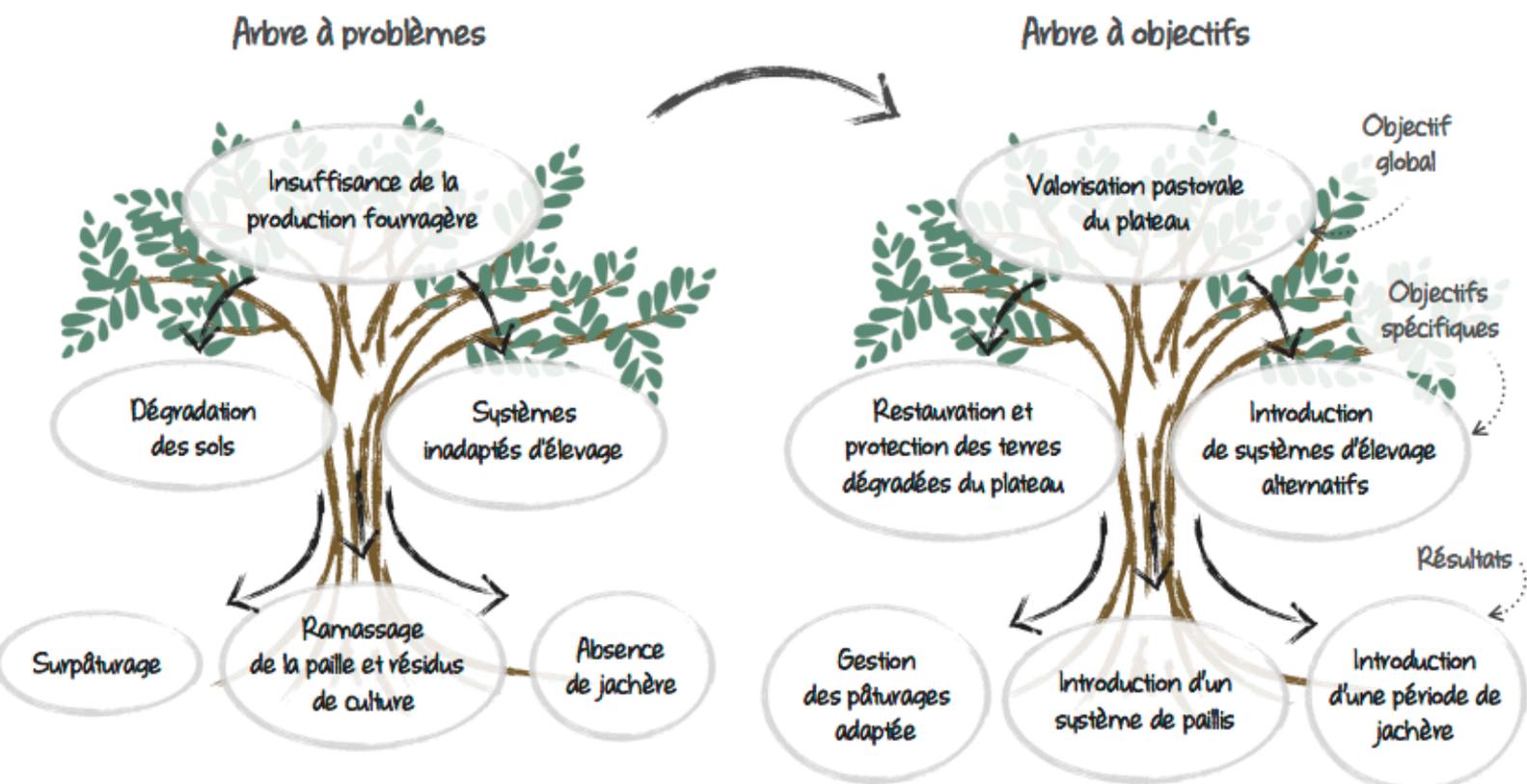
- Quelles sont les conditions préalables nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?
- Quels sont les moyens maîtrisés localement ou non pour la mise en œuvre de l'action ?
- Concernant la zone : est-ce que l'action couvre tout le territoire ou seulement une partie de celui-ci ?
- Pour le secteur économique : Est-ce que l'action est pluri-sectorielle ? Concerne un secteur seul ? Ou est transversale ?
- Est-ce que l'action concerne l'ensemble de la population ou seulement certaines catégories en particulier ?
- Quelle est la gravité du problème à résoudre ?
- Quel est l'impact de l'action ?





1. Elaborer l'arbre à objectifs du projet

Afin de **définir le ou les objectifs du projet** il est nécessaire de cibler les problèmes pour ensuite avoir des solutions. Il est conseillé de commencer par la construction de l'arbre à problèmes en commençant par l'identification des problèmes les plus globaux (**au sommet de l'arbre**) puis en décomposant ce (ou ces) problème(s) en problèmes plus précis (**les racines de l'arbre**). Ce qui permettra ensuite de réaliser, **par symétrie**, l'arbre à objectifs. Il suffit pour cela de reformuler les problèmes en objectifs à atteindre. C'est à la suite de cela que vous pourrez définir quel problème vous voulez résoudre et à quel niveau vous interviendrez. Dans l'exemple ci-dessous, l'intervention se fait à partir de l'objectif du sommet de l'arbre : l'objectif global, les objectifs spécifiques et les résultats attendus sont donc déclinés à partir de là.



Dans cet exemple, vous pourriez décider de n'intervenir que sur la dégradation des sols. Votre objectif global serait alors la restauration et la protection des terres du plateau, vos objectifs spécifiques étant au niveau des racines. Les résultats seraient alors à imaginer.



Les causes du problème principal sont les racines/la base de l'arbre à problèmes, tout comme les résultats découlant de l'objectif global sont les racines/la base de l'arbre à objectifs. Pour cela il est important de bien les **identifier** et de se poser les questions : « Est-ce vraiment à cause de cela que le problème principal est là ? », « Y-a-t'il d'autres causes qui en sont responsables ? »

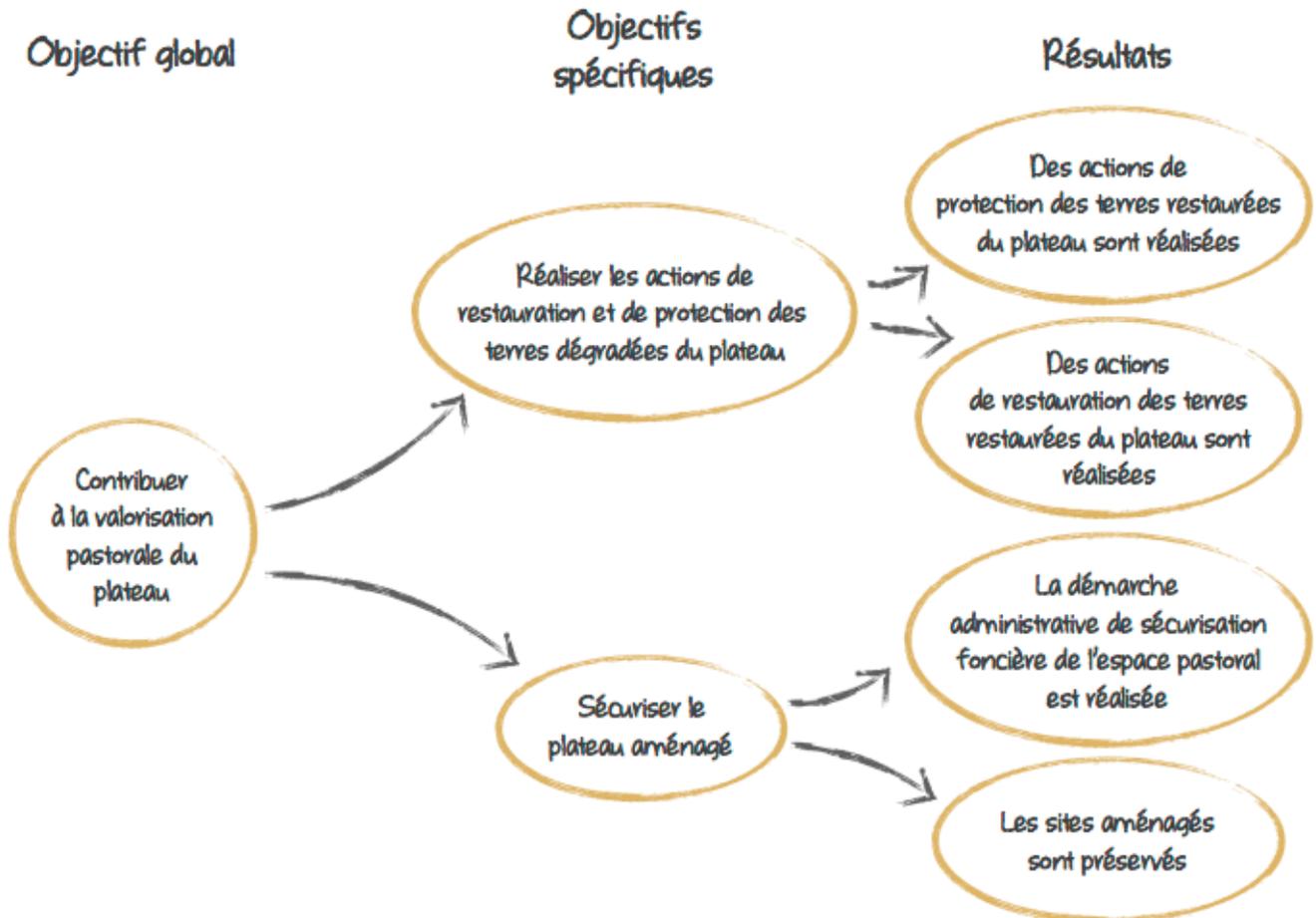
Il faut qu'il y ait **consensus** sur les causes du problème afin de construire un arbre à objectifs **solide, cohérent et partagé** !





2. Elaborer le cadre logique simplifié

Après avoir obtenu l'arbre à objectifs de votre projet, vous pouvez commencer à construire le cadre logique simplifié du projet qui s'inspire des objectifs identifiés dans l'arbre et tente d'y répondre. Ce schéma ci-dessous en est un exemple. Dans ce schéma, plus on progresse de gauche à droite, plus les objectifs se spécifient et plus les résultats apparaissent. Ce cadre logique simplifié a donc pour objectif d'identifier les résultats à réaliser en suivant la décomposition des objectifs.



3. Identifier les parties prenantes du projet

Une fois que les objectifs et les résultats à réaliser sont ciblés, il s'agit maintenant d'**identifier toutes les personnes, groupes et institutions** qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (aussi bien habitants, agriculteurs, éleveurs, acteurs de la filière, individus ou groupes, techniciens ou élus, personnes issues du secteur économique ou du secteur associatif). Il est important d'effectuer cette analyse des parties prenantes afin de gérer leurs intérêts et leurs attentes pour un fonctionnement optimal de votre projet.

Cette analyse se déroule en quatre étapes :

- Identifier les parties prenantes
- Identifier ce qu'elles peuvent apporter au projet
- Identifier ce que le projet peut leur apporter
- Identifier leur motivation, leur capacité d'action et éventuellement les risques qui peuvent affecter la conception des activités et examiner comment y faire face.



Il faut veiller à lister les personnes-ressources locales. Elles permettront, de par leurs connaissances, compétences et expériences, d'avoir une orientation plus fine du projet.





Le tableau suivant et ses exemples simplifiés pourront vous aider dans l'analyse des parties prenantes.

Parties prenantes	Ce qu'elles peuvent apporter au projet ?	Ce que le projet peut leur apporter ?	Motivation, capacité d'action et risques
Habitants	Activités bénévoles ou activités rémunérées	Connaissances sur la GDT Meilleure gestion des terres	Capacité moyenne - Motivation forte
Services techniques agricoles	Expertise technique dans leur domaine	Connaissances et compétences sur la GDT et le plan de développement	Capacité forte - Motivation moyenne
Groupement d'éleveurs	Connaissances et compétences sur le territoire et leur activité Mise en œuvre de certaines activités du projet	Formations sur la GDT et la préservation et protection des terres	Capacité moyenne - Motivation forte Risques de conflits avec les agriculteurs

4. Les activités pour sensibiliser sur la GDT et la désertification

Avant d'élaborer le cadre logique finalisé de votre projet, il est souhaitable de se pencher sur l'activité de sensibilisation à la suite de l'identification des parties prenantes. Cela permet d'identifier les personnes à sensibiliser et de les lister.

Sensibiliser c'est communiquer sur les thèmes et valeurs abordées par le projet auprès des parties prenantes et de la collectivité locale. La sensibilisation n'est pas la communication sur les activités du projet (cf. partie VII). Sensibiliser c'est **rendre réceptif** un groupe de personnes à un thème/une cause pour lequel il ne manifestait pas d'intérêt auparavant, cette action aide à **provoquer un changement de façon de penser et de comportement concernant ces thématiques**. Sensibiliser peut être une activité isolée vis-à-vis du projet (sensibilisation sur le thème général de la coupe du bois abusive) ou en lien avec le projet (sensibilisation sur le thème spécifique de la mise en défens d'une zone par le projet, et donc liée à une activité de votre projet).



Pour assurer la réussite d'une action de sensibilisation il faut :

- Se préparer. Une action de sensibilisation répond aux questions : Cette activité/ce thème, c'est quoi ? A qui cela est destiné ? Pourquoi ?
- Ne pas hésiter à cibler les jeunes (générations futures) et les femmes.

Les moyens utilisés pour la sensibilisation sont les médias populaires, les radios communautaires, les causeries, etc.





Voici deux exemples de sensibilisation :

Activité (outil)	Objectif (message)	Public cible	Niveau de réussite (et pourquoi)
Conférence radio communautaire	Sensibiliser contre la coupe abusive du bois	Femmes, agriculteurs et éleveurs, forestiers	Bonne diffusion mais écoute limitée sur le créneau horaire : faible réussite
Affichettes d'informations sur les bénéfices du broyeur à mil	Démontrer les bénéfices du broyeur à mil mis en avant par des activités du projet	Tous les administrés	Bonne visibilité mais pas adapté au public analphabète malgré les photos

5. Choisir la stratégie d'intervention et construire le cadre logique finalisé

Après avoir élaboré l'arbre à objectifs, le cadre logique simplifié, après avoir identifié les parties prenantes et les activités de sensibilisation, vous êtes prêts à construire le **cadre logique finalisé**. L'objectif de ce tableau est de concevoir et conduire le projet en ayant toujours comme point de référence **son objectif global** et ne pas le perdre de vue ! Ceci afin de gérer et mettre en œuvre le projet en se concentrant sur les résultats souhaités.

Le cadre logique finalisé a la forme du tableau suivant. Il est complété à partir des objectifs identifiés pour le projet issus de l'arbre à objectifs de la partie II.1. Pour être réaliste on ne choisit donc **pas forcément** tous les objectifs de l'arbre à objectifs. De plus, pour chaque objectif spécifique, vous pouvez identifier un ou plusieurs résultats attendus. De même, pour chaque résultat attendu, une ou plusieurs activités sont à recenser

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
Réaliser les actions de restauration et de protection des terres dégradées du plateau	Des actions de protection des terres restaurées du plateau sont réalisées grâce à la diffusion de pratiques agricoles innovantes	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de demi-lunes forestières • Plantation d'arbres
	Des actions de restauration des terres dégradées du plateau sont réalisées grâce à la diffusion de pratiques agricoles innovantes	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemencement du tapis herbacé • Arrachage des herbes non-appétées et regarnissage de la superficie déjà restaurée
Sécuriser le plateau aménagé	La démarche administrative de sécurisation foncière de l'espace pastoral est réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de l'espace pastoral • Information-sensibilisation des populations riveraines (émissions de radio) • Délimitation de la ressource • Inscription au Dossier Rural





Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités
Sécuriser le plateau aménagé	Les sites aménagés sont préservés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une convention locale de gestion • Gardiennage du site • Sensibilisation des communautés au renouvellement des ressources arborées (causeries) • Diffusion des pratiques de la RNA

III. S'organiser autour du projet



Vous venez de terminer la conception du cadre logique. Vous pouvez maintenant vous organiser pour réaliser les activités. Un outil simple permet de répartir les tâches, de savoir comment on les met en œuvre et de définir les moyens nécessaires, c'est le **tableau de bord**. Ce tableau permet de donner un rôle aux parties prenantes et de voir comment elles peuvent devenir des partenaires (cf. partie III.1).

Ce tableau de bord permet aussi de préparer le chronogramme et le budget.



Pour faire de votre tableau de bord un outil de suivi efficace, il est nécessaire de lister les **conditions préalables**. Ce sont les conditions qui doivent être **réunies** avant la réalisation des activités de votre projet : l'obtention d'une autorisation d'un ministère, de la signature d'un contrat de délégation avec la mairie, etc.

Voilà un tableau de bord avec l'exemple d'un résultat attendu :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Opérateur(s)	Autres personnes impliquées	Période
Sécuriser le plateau aménagé	La démarche administrative de sécurisation foncière de l'espace pastoral est réalisée	Identification de l'espace pastoral	Pierre (Consultant)	Notables et anciens de la commune	Juillet
		Information-sensibilisation des populations riveraines (émissions de radio)	Amina (Formatrice)	Agriculteurs motivés	Août
		Délimitation de la ressource	Yaya (Formateur)	Pierre, notables et agriculteurs motivés	Fin août - Début septembre
		Inscription au Dossier Rural	Yaya (Formateur) et l'équipe municipale	Fonctionnaires de la préfecture	Début septembre





1. Identifier des partenaires liés à chaque activité

Pour rappel une partie prenante est un acteur qui a un intérêt direct ou indirect dans le projet. Un partenaire est donc une catégorie particulière de partie prenante car en plus de trouver un intérêt dans le projet, il décide de **s'y impliquer** pour que le projet puisse se réaliser (au niveau technique et/ou financier).

Ainsi la relation que vous aurez avec vos partenaires sera une relation fondée sur un **partage** de ressources, de responsabilités et de pouvoir en vue d'atteindre un objectif commun. D'un point de vue décisionnel, le partenariat induit une décision partagée par une négociation (égalité de pouvoir) ainsi qu'une responsabilité partagée (solidarité).

La mise en place d'un partenariat se fait en plusieurs étapes :

1. Définir le but du partenariat

Certaines parties prenantes peuvent devenir des partenaires. Avant de chercher qui pourra contribuer au projet opérationnel, il est nécessaire de préciser clairement ce que l'on recherche. Vouloir entrer en partenariat signifie vouloir s'allier avec quelqu'un pour peser sur une situation, sur l'évolution d'un problème. C'est donc une démarche politique dans laquelle on ne peut pas s'allier avec n'importe qui. Pour la mise en œuvre du projet il faut donc se poser la question : **Avec quel type de partenaires s'engager** (pouvant apporter compétences, main d'œuvre, apports en matériel, financement ou formation adéquats) ?

Pendant cette phase il est aussi important de s'interroger sur sa propre motivation partenariale et de faire l'inventaire de ce que l'on peut offrir au partenaire.

2. Identifier les grandes catégories d'acteurs et choisir ses partenaires

Tous les types d'acteurs peuvent devenir des partenaires. Dans le cadre de la lutte contre la désertification et de la GDT, les acteurs avec lesquels les collectivités locales vont pouvoir développer des partenariats sont surtout d'**autres collectivités locales** dans le cadre d'intercommunalités, des **partenaires de coopération décentralisée**, des **ONG** ou encore des **associations** et des **organisations professionnelles**. Le choix peut se faire selon ces critères : leur identité (types de motivations, valeurs et approches liées à l'action et au partenariat) ; leur influence (rôles que nous souhaitons voir jouer par notre partenaire) ; leurs techniques (capacités et compétences à mobiliser) ; leur volonté (type d'engagement).

3. Mettre en place des modalités de fonctionnement adaptées

Pour fonctionner, la mise en place de **modalités de fonctionnement claires** entre les partenaires est essentielle. Ces modalités pourront être définies autour des thèmes suivants : la représentation du partenariat vis-à-vis de l'extérieur ; la prise de décision ; le pilotage ; la gestion des conflits ; la communication interne, au sein de chacune des organisations partenaires ; le suivi-évaluation ; et le contrôle.

In fine ces éléments doivent permettre d'identifier qui fait quoi dans le projet.

4. Formaliser la relation partenariale

Le partenariat implique la mise en place de deux types de formalisation :

- Une convention de partenariat (ou convention-cadre) dont l'objet est la mise en valeur de la **relation** que les partenaires souhaitent privilégier. C'est une convention générale institutionnelle.
- Une convention opérationnelle (ou convention technique/contrat d'objectifs) qui porte sur la **réalisation d'actions précises**.





2. Construire le chronogramme d'activités

Afin de planifier et échelonner les activités du projet, le chronogramme est l'outil idéal. Il permet de mettre en œuvre une planification **concertée** avec les partenaires et opérateurs.

Activités	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Identification de l'espace pastoral	X	X	X									
Information-sensibilisation des populations riveraines (émissions de radio)				X	X	X			X	X	X	X
Délimitation de la ressource							X	X	X			
Inscription au Dossier Rural					X		X		X			



La boîte à outils idéale et nécessaire pour un bon pilotage de projet est donc constituée de 4 outils :

1. Le cadre logique et son tableau de bord
2. Les indicateurs de suivi et d'évaluation (partie VI.)
3. Le chronogramme
4. Le budget
5. Le plan d'action





3. Organiser le pilotage du projet : la gouvernance

Une bonne gouvernance permet d'avoir une circulation efficace de l'**information** et de la **prise de décision** au sein du projet.

Une gouvernance territoriale multi-acteurs mène à trois grandes fonctions assurées par la collectivité locale : une fonction de **pilotage**, par exemple pour la validation d'un plan d'action annuel ; une fonction de **gestion technique**, par exemple pour le choix de différents prestataires ; une de fonction de **concertation**, par exemple la concertation des représentants de la collectivité locale autour de la modification d'une des composantes du projet. Les représentants de la collectivité locale sont les élus, techniciens et les principaux partenaires techniques et financiers.

☞ L'instance de pilotage de votre projet se pose donc les questions : Où en sommes-nous ? Y-a-t'il une différence avec le cap prévu ? Quelle est-elle ? Si c'est le cas que faisons-nous ? Comment continuons-nous ?

Elle est donc amenée à :

- Analyser la faisabilité de la mise en œuvre du projet.
- Se prononcer sur les scénarios pour la suite, décider et établir des priorités.
- Identifier les conséquences des décisions sur le projet ou les politiques.

Il faut aussi réfléchir et décider de l'**organisation des acteurs**, du début (idée du projet) jusqu'à la construction du document de projet (partie V) en passant par la construction du plan de financement (intégration des partenaires financiers, partie III.1).

L'organisation collective du travail se partagera entre :

- Les responsables du projet.
- Les organisations chargées de l'exécution des actions.
- Les organisations représentant les différentes catégories de bénéficiaires du projet.

LE DÉFI DU COLLECTIF : ÉCUEILS À ÉVITER ET SOLUTIONS POSSIBLES



- Durant les réunions et assemblées certaines personnes peuvent monopoliser la parole
- Les réunions sans animation peuvent être une perte de temps
- Les débats peuvent tourner en rond si les méthodes de travail en groupe ne sont pas adaptées

Il est donc essentiel de :

- Désigner un animateur et un rapporteur
- Penser et tester des méthodes de facilitation de réunions
- Mettre en place un suivi des décisions prises.





IV. Elaborez le budget prévisionnel



1. Faire la « liste des courses »

Pour préparer le budget de votre projet, il faut d'abord avoir la liste la plus complète des activités à mener permettant d'identifier les dépenses pour sa mise en œuvre et son déroulement.

Voici quelques exemples de dépenses d'un projet :

Activités	Liste des courses
Ensemencement du tapis herbacé	<ul style="list-style-type: none"> • Achat semences • Per diem agronome • Hébergement et repas agronome • Main d'œuvre paysanne • Véhicule et carburant
Identification de l'espace pastoral	<ul style="list-style-type: none"> • Per diem consultant • Hébergement et repas consultant • Véhicule et carburant
Information-sensibilisation des populations riveraines (émissions de radio)	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de diffusion radio • Véhicule et carburant
Inscription au Dossier Rural	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier • Véhicule et carburant

2. Chiffrer la « liste des courses »

Il faut ensuite chiffrer cette liste de course afin de faire le **meilleur choix** par rapport à l'offre (rapport **qualité** de la prestation ou du matériel / **prix**). Tout comme l'éleveur qui fait le tour du marché aux bestiaux pour se renseigner sur les prix avant de se décider quelle génisse il va acheter, l'équipe du projet doit lister les offres de services et de matériaux disponibles sur la zone et dans le pays pour au final prendre une décision sur quels vendeurs, bureau d'études, etc. elle va démarcher !

Ainsi à la fin de cet exercice, chaque activité (ici l'exemple de l'ensemencement du tapis herbacé) bénéficiera d'une liste détaillée de cette forme avec un partage des dépenses sur les prochaines années (ici Année 1, 2 et 3) :

Activités :	Unité	Prix unitaire (CFA)	Quantité	Total	An 1	An 2	An 3
Ensemencement du tapis herbacé							
1. Achat semences	Kg	3 000	200	600 000	150 000	280 000	170 000
2. Main d'œuvre paysanne	Jour/homme	6 500	100	6 500 000	1 200 000	3 500 000	1 800 000
3. Location de voiture	Forfait journalier	45 000	50	2 250 000	750 000	750 000	750 000





Activités : Ensemencement du tapis herbacé	Unité	Prix unitaire (CFA)	Quantité	Total	An 1	An 2	An 3
4. Carburant	litre	690	800	552 000	184 000	184 000	184 000
5. Per diem agronome	Jour/ homme	40 000	120	4 800 000	1 800 000	1 800 000	1 200 000
6. Hébergement et repas agronome	Nuitée	10 000	180	1 800 000	650 000	650 000	500 000



Si vous présentez le budget à des bailleurs internationaux (AFD ou UE par exemple), l'accès à ces potentiels fonds étrangers se fait sur la base d'un budget en euros. Vous devrez alors faire la conversion selon un taux qui suit des règles fixées par le bailleur.

3. Construire le plan de financement

A la suite de la liste des courses, construire le plan de financement permet de s'assurer de l'**équilibre financier** d'un projet en récapitulant, d'une part, l'ensemble des besoins financiers du projet à satisfaire et d'autre part, les ressources à apporter. Autrement dit il vérifie l'équilibre entre les besoins qu'il génère et les ressources pour les financer.

Pour mettre en place un plan de financement :

Il existe plusieurs façons d'établir un plan de financement. Il est préférable d'utiliser une méthode de recherche de financements adaptée à la taille de votre projet et à vos capacités de mobilisation de ces financements. Le plan de financement s'appuie sur la liste des courses et **le montant des financements doit être équivalent au montant des dépenses prévues.**

Le plan de financement prévisionnel apportera une ligne directrice dans vos recherches de fonds par catégorie de financement.

Il existe 5 catégories de financement :

- **Les fonds propres** (budget de la commune, contributions monétaires bénévoles, cotisations et dons « de proximité », événements générant une recette et la vente de produits). Il est préférable, afin d'accéder à des subventions publiques, de démontrer l'investissement des porteurs du projet. Ainsi, les fonds propres sont révélateurs de votre engagement et de votre motivation. Ils montrent aussi l'autonomie financière du projet pour ne pas dépendre que des financeurs.
- **Les fonds publics** (fonds provenant de l'Etat, des régions, provinces, communautés de communes, communes, cercles, etc.). Les fonds publics sont les subventions publiques. L'obtention de ces fonds suppose de respecter des critères d'éligibilité stricts propres à chaque financeur.
- **Les organisations ou programmes internationaux.** Il faut toujours chercher à savoir si votre projet correspond à des thèmes plus globaux qui sont soutenus par des organisations internationales (FAO, PNUD, GEF, etc.) ou des programmes internationaux (Grande Muraille Verte, financement carbone concernant le changement climatique, etc.). Une demande de subvention peut se faire dans ce cadre en expliquant en quoi le projet contribue aux objectifs de leurs programmes avec leurs critères, tout comme pour les financements publics.





- Les **fonds privés** (fondations, entreprises, associations agissant dans les mêmes thématiques que votre projet). Cela peut aller du simple mécénat ou sponsor pour les entreprises, à la demande de subvention suivant des critères spéciaux mis en place par les fondations ayant développées un fond spécifique qui concerne une thématique de votre projet.
- La **valorisation**. Il est également possible de valoriser le temps de travail bénévole, que ce soit des membres de la structure porteuse du projet ou de la population locale. Vous pouvez aussi valoriser des biens et services, par exemple la mise à disposition d'une salle de réunion de la mairie. Il s'agit ici d'une estimation du coût que cela représente et qui peut être incluse dans le plan de financement permettant ainsi d'augmenter la part de fond propre ou de *cofinancement* demandé par certain financeur.



Le cofinancement, qu'est-ce que c'est ?

Suivant les bailleurs de fonds (financeurs) il est obligatoire de réunir des fonds provenant de différentes sources et d'associer plusieurs partenaires financiers. Votre projet ne pourra pas toujours être financé intégralement par un seul bailleur de fonds !





4. Elaborer la présentation budgétaire et son calcul

Une fois la liste des courses réalisée pour chaque activité et afin de se rendre compte du budget prévisionnel du projet, il est nécessaire de le présenter de manière globale. Plusieurs formes de budgets globaux existent. L'exemple suivant présente le modèle le plus simple : il permet de regrouper dans un même tableau les **dépenses** (= charges = l'argent qui sera dépensé par le projet) et les **recettes** (= produits = l'argent qui sera « versé » au projet, qui est identifié lors du plan de financement).

CHARGES = Dépenses	Montant (FCFA)	PRODUITS = Recettes	Montant (FCFA)
Charges spécifiques à l'action			
• Achats	400 000	• Ressources Propres	1 000 000
• Services extérieurs	1 300 000	• Subventions demandées	5 000 000
• Autres services extérieurs	670 000	• Etat	3 000 000
• Charges du personnel	5 000 000	• Région	2 000 000
• Frais généraux	1 000 000	• Département	2 200 000
		• Autres recettes	1 200 000
Coût total du projet	8 370 000	Total des recettes	14 400 000
• Emplois des contributions volontaires en nature	2 500 000		
• Secours en nature	800 000	• Contributions volontaires en nature	1 000 000
• Mise à disposition de biens	1 000 000		
• Prestations	1 930 000		
• Personnel bénévole	800 000		
TOTAL	15 400 000	TOTAL	15 400 000

Comptabilité : La notion d'égalité (équilibre)



Dans le budget global, les deux totaux (celui des charges et celui des produits) doivent toujours être **égaux** (par exemple ici les deux totaux sont de 15 400 000 FCFA) ! En effet, l'argent dépensé pour bénéficier d'un service extérieur (service d'un agronome consultant par exemple) doit provenir d'une réserve d'argent (présente en colonne produits).





V. Rédiger le document de projet



Le document de projet reprend et structure l'ensemble des éléments collectés lors de la conception du projet. C'est une fois encore l'occasion de mieux comprendre **ce que** l'on veut faire, **comment** on veut le faire, **qui** cela concerne, **qui** sera impliqué, etc.

Le document de projet sera très utile à deux niveaux :

- Il constitue l'outil de pilotage qui permettra tout au long du projet de voir ce qui est mis en œuvre par rapport à une cible : un/des objectif(s), un/des public(s), des étapes de travail, etc. Le document de projet servira aussi de référence pour le suivi du projet et son évaluation.
- Il permet de négocier avec les bailleurs. Lorsqu'on cherche des partenaires financiers pour réaliser un projet, il est important de pouvoir leur expliquer ce que l'on veut faire, pourquoi et comment. Cela leur permet de mieux connaître ce qui se passe sur le territoire, de mieux comprendre votre intention et de mieux se décider sur la mise en place d'un potentiel partenariat financier.



Les partenaires financiers imposent souvent leurs propres modèles de présentation du document de projet. Il est cependant préférable de faire **d'abord** un document de projet utile au porteur et au pilotage du projet. Si ce premier document est complet et clair il sera aisément adaptable aux formats imposés par les bailleurs.

🗨 Le document de projet devra contenir les parties suivantes :

1. Présentation du porteur de projet

- Présentation de la commune en tant que « maître d'ouvrage » du projet de GDT.
- Identification de la commune : son implantation, les atouts en termes de compétences en ressources humaines, de types de partenariats déjà existants, les thématiques et champs de travail prioritaires, l'existence d'une stratégie et d'un PDC, les disponibilités financières, etc.
- Les personnes à contacter dans le cadre du projet.

2. Présentation du projet

Une description détaillée du projet, résumant le diagnostic et les solutions apportés :

- Présentation du contexte et justification du projet : c'est la description des problèmes qui ont poussée la commune à réaliser ce projet (l'idée de projet).
- Présentation des éléments du diagnostic (description argumentée du problème ainsi que de son évolution, conséquences pour le territoire et ses habitants, solutions déjà envisagées et analyse d'impacts de ce qui a déjà été réalisé, acteurs présents sur le territoire, etc.).
- Présentation du cadre logique simplifié et de la logique interne du projet de manière synthétique, avec les objectifs spécifiques et les objectifs globaux, les résultats attendus et les activités prévues.

3. Présentation du dispositif d'intervention

Dans cette partie du document il s'agit de présenter la gouvernance du projet : les différents partenaires impliqués, leur rôle et responsabilités ; le rôle de la commune, des instances de décision





(comité de pilotage) et de mise en œuvre opérationnel du projet (coordination, suivi et évaluation), du cadre de concertation pour favoriser les échanges entre les parties prenantes du projet, etc.

4. Chronogramme de travail

Il précise la planification dans le temps, les grandes étapes du projet et à quel moment les activités devront être réalisées.

5. Budget

Il fera apparaître les dépenses prévues et les ressources escomptées (réalisation d'études, dépenses de sensibilisation, de mobilisation sociale et de renforcement des capacités des acteurs, dépenses liées à la coordination et au suivi du projet, etc.).

6. Plan de financement

Il est également important de présenter le plan de financement en récapitulant d'une part, l'ensemble des besoins financiers du projet et d'autre part, les ressources apportées (ressources propres de la commune, par exemple). Il peut être aussi utile d'intégrer au plan de financement les ressources à valoriser (ressources humaines, apports en nature, etc.).



Le bailleur n'a pas forcément le temps de lire un dossier long. Un résumé du projet peut donc être intégrée au document projet selon une structure d'une quinzaine de pages (si le bailleur n'impose pas d'office une structure) :

- Titre du projet
- Contexte : éléments qui permettent de situer l'intervention et politiques dans lesquelles s'inscrit le projet
- Origine et objectifs du projet (objectifs généraux et spécifiques)
- Résultats attendus et activités prévues pour chacun
- Calendrier prévisionnel
- Partenaires locaux impliqués
- Moyens humains et techniques utilisés
- Méthodes de suivi et d'évaluation
- Budget prévisionnel et plan de financement





VI. Suivre le projet et l'évaluer



Le **suivi** de votre projet permet de le réorienter si besoin grâce à des **indicateurs de suivi**. Un indicateur de suivi est un outil qui permet de suivre de manière objective les activités mise en œuvre par votre projet afin de vérifier si oui ou non elles sont bien mises en œuvre. Ainsi pour chaque activité il est utile de définir un ou des indicateurs de suivi.

Un indicateur de suivi peut être un chiffre (le nombre de formations tenues) ou un état (le paiement ou non de frais de dossier pour l'inscription au dossier rural).

A titre d'exemple, le tableau suivant détaille des indicateurs qui permettent de suivre l'activité « Formation à la construction de demi-lunes forestières ».

Activité	Indicateur(s) de suivi	Fréquence des mesures	Valeurs de référence à atteindre (exemples)	Source d'information pour la mesure
Formations à la construction de demi-lunes forestières	Nombre de formations dispensées	Chaque trimestre	3 formations dispensées	- Rapports d'activités du projet - Compte-rendu de formation
	Nombre de personnes présentes durant la formation	Chaque formation	20 personnes	- Feuille de présence aux formations

Une **évaluation** permet de révéler les impacts (effets) de votre projet. Les **indicateurs d'impacts** sont des outils pour mesurer de manière objective les résultats de votre projet. Un indicateur d'impact peut être un chiffre (le revenu d'un agriculteur) ou un état (la satisfaction des agriculteurs quant à l'évolution de la végétation sur leurs parcelles).

Pour chaque activité il est utile de définir un ou des indicateurs d'impact. Pourquoi ? Car un indicateur (mesuré au début, durant le projet et à sa fin) permet de rendre compte de l'évolution d'une situation !

A titre d'exemple, le tableau suivant présente des indicateurs d'impacts qui pourraient rendre compte de l'évolution du résultat « Des actions de restauration des terres du plateau sont réalisées ».

Résultat	Indicateur(s) d'impact(s)	Fréquence des mesures	Valeurs de référence à atteindre (exemples)	Source d'information pour la mesure
Des actions de restauration des terres du plateau sont réalisées	Surface de terres re-végétalisées (ha)	Chaque année	800 ha	- Cadastres - Paysans - Coopératives
	Ampleur des pertes dues au charaçon	Chaque année	Faible ampleur à très faible ampleur	- Paysans





Résultat	Indicateur(s) d'impact(s)	Fréquence des mesures	Valeurs de référence à atteindre (exemples)	Source d'information pour la mesure
Des actions de restauration des terres du plateau sont réalisées	Nombre de paysans ayant adopté la pratique de demi-lunes forestières	Chaque saison de cultures	300 paysans	- Paysans - Services techniques agricoles

Un indicateur d'impact du projet peut avoir un résultat positif (comme l'amélioration de la productivité agricole) ou négatif (comme la fermeture d'un couloir de transhumance de vaches). Une évaluation permet de rapporter les résultats et impacts du projet notamment aux financeurs et aux bénéficiaires via des rapports financiers et narratifs. Ceci afin de justifier l'**utilité** des activités menées par le projet (qui ont coûtées de l'argent) ainsi que des futures activités. On appelle cela la **redevabilité**.

Le tableau suivant montre bien la différence qu'il y a entre un indicateur de suivi et un indicateur d'impact.

Résultat	Indicateur(s) de suivi	Indicateur(s) d'impact(s)
Des actions de restauration des terres du plateau sont réalisées notamment avec les formations à la construction de demi-lunes forestières	Nombre de formations dispensées	Nombre de paysans ayant adopté la pratique de demi-lunes forestières
	Nombre de personnes présentes durant la formation	

VII. Communiquer sur le nouveau projet



1. Communiquer sur le projet pour le faire financer et le faire approprier

Communiquer sur le projet c'est faire savoir à un public ciblé qu'un nouveau projet est mis en œuvre. Cette activité est donc différente de l'activité de sensibiliser car la communication sur le projet ne concerne **que** le projet en soi. C'est une activité annexe aux autres activités du projet mais comme elle nécessite un budget/du temps, il est nécessaire de l'**intégrer en amont**, dans le cadre logique et dans le budget !

Il est important de communiquer sur le nouveau projet car cela permettra d'avoir une plus grande visibilité auprès des financeurs pour le faire financer et auprès de la société civile pour qu'elle se l'approprie.

Soyez clair avec votre image !



Avant toute action de communication, il faut être clair sur ce que voulez montrer, votre identité officielle en quelque sorte :

- Qui vous êtes
- Ce que vous faites
- A qui vous vous adressez





Voici des exemples de moyens de communication afin de communiquer sur le projet :

- Les médias populaires tels que le théâtre, le théâtre-forum et le débat.
- Les radios communautaires.
- Les vidéos.
- La télévision (locale ou nationale).
- Internet et les réseaux sociaux.

2. Savoir parler du projet auprès des financeurs

Une partie de l'activité de communication consiste à « vendre son projet » auprès des financeurs (bailleurs). Savoir parler de son projet auprès de ces acteurs est **crucial**.

- Communiquez premièrement lors de la **recherche de financements**. Construisez un discours simple qui prend en compte le point de vue du financeur que vous sollicitez et ce que vous pouvez lui apporter ! Il faut que vous lui démontrerez que la situation est une situation de « gagnant-gagnant » et pour cela il faut que vous vous mettiez à la place de votre interlocuteur.
- Ensuite communiquez durant la **vie du projet**. Il faut entretenir des liens, tenir le bailleur au courant de vos manifestations, l'inviter sur vos événements afin qu'il connaisse et comprenne la vie de votre structure.

3. Savoir parler du projet auprès des parties prenantes et des bénéficiaires

Communiquer sur le projet auprès des parties prenantes et des bénéficiaires permet de les tenir informés des avancées du projet et de mettre en avant ses actions. En effet, des parties prenantes n'ont peut-être qu'une vision partielle des activités du projet et leur communiquer les avancées du projet permet d'être **transparent** sur celles-ci et permet aussi qu'ils conservent leur **motivation**.

Des **échanges** sur le projet permet aussi de confronter des points de vue différents (comme lors de débats) et permet ainsi de **réajuster la stratégie** du projet si besoin. Par exemple si lors d'un débat des parties prenantes soulignent l'importance d'une activité qui n'a pas été développée, l'équipe de pilotage du projet peut alors réfléchir à intégrer cette activité dans le chronogramme et le budget si elle estime qu'avec ça le projet sera plus adapté.

4. Savoir parler du projet auprès de la population

C'est savoir parler des actualités sur le projet et les réalisations.

Communiquer sur le projet auprès de la population sous-entend que cette communication touchera des personnes qui n'ont pas connaissance du projet et de ses activités. Ainsi il convient d'intégrer des informations **plus générales** dans le discours par rapport à la communication auprès des parties prenantes et des bénéficiaires. La population a besoin de connaître les actualités sur le projet, les grandes réalisations, afin :

- de faire **adhérer** un plus grand nombre de citoyens aux thématiques abordées,
- de faire **évoluer les points de vue et comportements** vis-à-vis de la problématique de GDT et de la lutte contre la désertification
- et ainsi d'obtenir des ressources et un engagement social supplémentaires pour mener à bien le projet.





5. Savoir parler du projet au sein de la collectivité locale

Votre projet est monté par une partie de la collectivité locale (qui se compose du conseil municipal, des services techniques, etc.). Il y a donc un besoin de communiquer avec **le reste de la collectivité**. Premièrement car une partie des financements vient de la commune. Deuxièmement parce qu'il est nécessaire que l'ensemble de la collectivité locale porte l'action de GDT et la mette au centre de son action. Et enfin car il faut préparer le terrain à l'intégration de la GDT dans le prochain document de planification stratégique (PDC).



Rappel

Dans un projet de GDT, il y a une **diversité de cibles** (bénéficiaires, société civile, bailleurs, femmes, paysans, etc.) et il y a donc une **diversité de messages et de moyens de communiquer** avec ces personnes. Vous ne communiquerez pas de la même façon avec un bailleur qu'avec un groupement d'éleveurs ou des techniciens agricoles !

Il ne faut donc pas oublier d'adapter vos moyens de communication aux personnes avec qui vous échangerez.

Conclusion



Le montage de projet de GDT est un processus qui peut s'avérer long et fastidieux. Mais le chemin parcouru vous permettra de rendre votre projet plus adapté, accepté, et approprié par vos partenaires. Les outils proposés dans ce guide sont des outils de base à utiliser pour préparer la construction de votre projet. Ce guide n'est pas exhaustif mais vous propose une synthèse des étapes-clés à ne pas omettre dans cette démarche de construction de projet. Il vous donne aussi quelques éléments pour le pilotage de la mise en œuvre du projet.

Malgré l'appui que ce document vous apporte, vous pouvez sentir le besoin d'un soutien dans le montage de votre projet de GDT. Dans ce cas, ou si vous avez des questions sur ce thème, n'hésitez pas à vous rapprocher de structures habituées au montage de projets. Les ONG, associations, mais aussi les Agences Régionales de Développement pour les pays qui en possèdent, peuvent être des partenaires majeurs. Vous pouvez aussi contacter les membres du ReSaD, en allant sur le site internet à l'adresse suivante : www.resad-sahel.org.





Bibliographie



Dans la rédaction de ce guide, l'auteur s'est notamment inspiré de plusieurs documents, en voici la liste. N'hésitez pas à les consulter pour aller plus loin.

Agence canadienne de développement international - Direction de la gestion axée sur les résultats. 2000. Guide de la GR sur l'établissement de chaînes de résultats. 231 p. En ligne [Consulté le 15/04/2017] Disponible sur : www.eval.fr/Documents/guide%20ACDI.pdf

Agence des Micro Projets. 2014. Comment rédiger une demande de subvention pour un microprojet de solidarité internationale ? La Guilde Européenne du Raid. 24 p. En ligne [Consulté le 18/04/2017] Disponible sur : <https://www.agencemicroprojets.org/wp-content/uploads/etudes25981/Guide-AMP-01-subvention1.pdf>

Albagnac, M. 2016. Rapport final - Rencontre régionale sur l'appui au montage de projets de gestion durable des terres par les collectivités locales. 27, 28 et 29 septembre, Ouagadougou, Burkina Faso. 63 p.

CARI. 2017. Module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres - Fiches supports. Editions CARI. 108 p. En ligne [Consulté le 20/04/2017] Disponible sur : www.resad-sahel.org/Nos-actions/Accompagner-les-initiatives-locales

CARI. 2017. Module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres - Principes et démarche. Editions CARI. 44 p. En ligne [Consulté le 18/04/2017] Disponible sur : www.resad-sahel.org/Nos-actions/Accompagner-les-initiatives-locales

CONFESJES. 2011. Guide méthodologique d'élaboration d'un plan d'action national de développement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les secteurs de Jeunesse, de Sport et de Loisir. 22 p. En ligne [Consulté le 10/04/2017] Disponible sur : docplayer.fr/15589902-Documents-confejes-2011-c33-20.html

F3E. 2016. Préparer et piloter son évaluation externe. Formation F3E. 25 p.

GTD. 2015. Pour une transition agroécologique dans les territoire soumis à la désertification. Proposition d'une démarche d'accompagnement. Editions CARI. 64 p. En ligne [Consulté le 23/04/2017] Disponible sur : www.cariassociation.org/content/download/16054/344496/version/4/file/GTD_2015-Agroecologie-territoires-4Mo.pdf

GRDR. 2007. Guide pratique de montage de projets. 48 p. En ligne [Consulté le 26/04/2017] Disponible sur : www.grdr.org/IMG/pdf/VersionFr.pdf

GRDR. 2010. La monographie, un outil d'animation et de concertation. Guide méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic monographique communal. Editions GRDR. 46 p. En ligne [Consulté le 25/04/2017] Disponible sur : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/29634073/guide-monographie-grdr>

Indaba Network. Analyse des parties prenantes. 4 p. En ligne [Consulté le 19/04/2017] Disponible sur : plataforma.responsable.net/explorar/analyse-des-parties-prenantes

Inter Aide. 2003. Formation de base à la comptabilité et à la gestion pour des coopératives. Réseau Pratiques. 45 p. En ligne [Consulté le 19/04/2017] Disponible sur : https://www.google.fr/search?client=safari&rls=en&q=Formation+de+base+a%CC%80+la+comptabilite%CC%81+et+a%CC%80+la+gestion+pour+des+coope%CC%81+ratives+OKPK&ie=UTF-8&oe=UTF-8&gfe_rd=cr&ei=TiuLWd3DGK_38AfjIHYCQ

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. 2004. Guide méthodologique de la conduite de projet - Nuit des initiatives. 28 p. En ligne [Consulté le 19/04/2017] Disponible sur : www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/NDI_guidemethodo.pdf

pSEau. 2015. Développer les services d'assainissement - 16 questions pour agir. Edition pSEau. Collection Outils et méthodes - Les essentiels. 80 p. En ligne [Consulté le 18/04/2017] Disponible sur : www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_developper_les_services_d_assainissement_16_questions_pour_agir_2015.pdf

pSEau. 2014. Développer les services d'eau potable - 18 questions pour agir. Edition pSEau. Collection Outils et méthodes - Les essentiels. 96 p. En ligne [Consulté le 17/04/2017] Disponible sur : www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_developper_les_services_eau_potable_18_questions_pour_agir_2014.pdf





Guide de montage de projets de Gestion Durable des Terres

Ce guide a pour objectif de fournir aux collectivités locales les outils de base pour permettre la mise en place concrète et opérationnelle d'un projet de gestion durable des terres.

Sa version numérique est disponible en téléchargement libre sur :

www.resad-sahel.org
www.cariassociation.org



THE GLOBAL
MECHANISM
United Nations Convention
to Combat Desertification

